

**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

-:-

Nombre de conseillers  
en exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 7

**L'an deux mil vingt-cinq,  
le 26 juin** à dix-neuf heures,  
le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, en séance  
publique ordinaire sous la présidence de **M. LE BLANC Christian, Maire.**

Date de la convocation : 17/06/2025

Présents : M. LE BLANC Christian, Maire, Mme PORTIER Françoise, 1<sup>ère</sup> Adjointe, Mr  
JOSSET Antoine, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme FAGNOT Cendrine, 3<sup>ème</sup> adjointe, MM. PANNETIER  
Stéphane, RICHARD Guy et Mme ADET Florence

Excusé : M. TELLIER Adrien

Absent : M. LÉVEILLÉ David

Mme FAGNOT Cendrine a été désignée secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025/28 :**

**ANIMATIONS COMMUNALES : Installation d'un coffret électrique -**

Dans le cadre de l'organisation de la fête communale du 15 août, il est chaque année nécessaire de procéder à des  
branchements provisoires pour permettre le fonctionnement de tous les équipements nécessaires à cette fête, le coût  
correspondant étant pris en charge par le Comité des fêtes. M. Antoine JOSSET fait part aux conseillers, au titre de  
l'association qu'il représente, du souhait de disposer d'une solution pérenne consistant en l'installation d'un coffret  
de branchement provisoire triphasé 36 KVA à prévoir Espace Marcel Mottais, en vue notamment d'alimenter les  
foodtrucks présents lors des journées d'animation sur la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise TOULOUSELEC de Bouloc pour un montant de 455 € TTC ;
- D'IMPUTER la dépense à l'article 2188 en section d'investissement ;
- D'AUTORISER le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

